

Département  
du VAL d'OISE

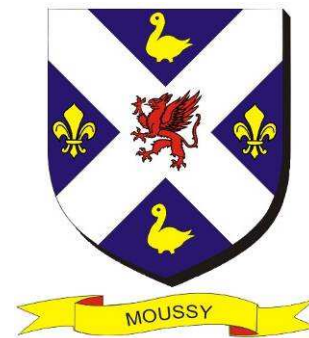
-----  
Arrondissement  
de PONTOISE

-----  
Canton  
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE MOUSSY**

95640



*In medio stat virtus*

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : [mairie@moussy.fr](mailto:mairie@moussy.fr)

Site : [www.moussy.fr](http://www.moussy.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09

#### **SEANCE DU 19 JANVIER 2019**

Date de convocation :
12/01/2019
Date d'affichage :
20/01/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf janvier à 11 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme LEPAGE Hélène, Mme MENARD Elise, Mme NICOUD Armelle, M. HIERNAUX Vincent, Mme COMBECAU Solenn.

Absents : M. VERBEKE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme VERKE Muriel, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : M. HIERNAUX Vincent

#### **DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE EN RAISON DE LA MISE EN DISPONIBILITE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE ACTUELLE**

Le maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (emplois ne correspondant pas aux missions susceptibles d'être statutairement dévolues aux fonctionnaires territoriaux,

emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 70 000 habitants,

Considérant la nécessité de créer **1'emploi d'adjoint administratif 2ème classe** en raison de la mise en disponibilité de la secrétaire actuelle.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création de l'emploi de d'adjoint administratif 2ème classe permanent non complet à raison de 7 heures /semaine.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1/02/2019

Filière : administrative

Cadre d'emploi adjoint administratif

Grade : adjoint administratif de 2eme classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, article 6411

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait à Moussy, le 19 janvier 2019

Le maire,  
Philippe HOUDAILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20190119-CreationPoste-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2019

Affichage : 19/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

